

Cahier des charges

Tout club qui organise un tournoi et qui souhaite le faire figurer au classement régional s'engage à respecter les points suivants :

INFORMATION

- Informer la ligue avant la réunion de fin de saison (fin juin) de la date et des catégories qui seront inscrites au programme du tournoi.
- Envoyer la note d'organisation du tournoi à la ligue d'Alsace au moins 6 semaines avant l'épreuve.
- Diffuser la note d'organisation auprès de tous les clubs de la ligue au moins un mois avant l'épreuve.

GESTION DE LA COMPETITION

- La compétition sera gérée informatiquement avec le logiciel « En garde » en utilisant la version la plus récente téléchargeable sur le site de la FFE.
- Les engagements devront se faire **OBLIGATOIREMENT** en ligne sur le site de la FFE.
- Pour les tireurs qui ne sont pas dans le fichier FFE (étrangers), la saisie sera faite manuellement en faisant particulièrement attention à l'orthographe des noms et prénoms, l'appellation exacte du club, la date de naissance, le numéro de licence complet.
- La compétition sera gérée en tenant compte de la force des tireurs alsaciens mais aussi des tireurs étrangers au classement régional (nationaux et internationaux étrangers).
- La réglementation fédérale devra être respectée (notamment règlement pour les jeunes)

.../...

INSTALLATIONS ET EQUIPEMENT

- La salle de compétition doit être installée de façon à veiller à la sécurité des tireurs, arbitres et spectateurs.
- Le matériel utilisé (appareils) devra répondre aux normes en vigueur.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Les compétitions devront débuter selon les horaires inscrits au programme.
- Les compétitions devront se dérouler sans attente et durée anormales.

RECOMPENSES

Les 3 premiers, au moins, recevront une récompense telle qu'une coupe, une médaille ou un trophée. L'organisateur est libre de donner en plus à ces tireurs d'autres lots, ainsi qu'aux tireurs venant à la suite du classement.

RESULTATS

- Lorsque les engagements ont été effectués en ligne, les résultats seront placés sur le site de la FFE, par l'organisateur lui-même, dans la semaine qui suit l'épreuve.
- L'organisateur générera les fichiers « fff » des compétitions et les enverra avant le mardi qui suit la compétition :
 - a) A la Ligue d'Alsace : ligue@escrime-alsace.net
 - b) Aux différents responsables d'armes :
 - Fleuret : Maître Michel Marpeaux : patrick.lafont3@orange.fr
 - Epée : Maître Richard Gawlas : mtregawlas@aol.com
 - Sabre : Maître Geza Kas : geza.kas@cegetel.net
- L'organisateur qui aura utilisé les engagements en ligne générera les fichiers de classement en « .pdf » et les mettra sur le site de la FFE.
- Il enverra à la Ligue d'Alsace l'ensemble des répertoires des compétitions (penser à les compresser).
- Il adressera également à la L.E.A. le fichier des arbitres (nom, prénom, club, niveau) avec leur activité. .../...

ARBITRAGE

L'organisateur est obligé de respecter la réglementation fédérale de l'arbitrage.

- L'organisateur veillera à ce qu'un nombre suffisant d'arbitres, correspondant aux armes inscrites au programme, soit présent.
 - 3 possibilités :
 - Appliquer la règle fédérale : 1 arbitre non tireur à partir de 4 tireurs/journée. Dans les tournois de club, il y a souvent plusieurs catégories dans une même arme, ce qui implique qu'un club peut très bien inscrire un seul arbitre pour 20 tireurs engagés. Le club organisateur doit prévoir de compléter le nombre des arbitres afin qu'il y ait au moins un arbitre/ piste/arme.
 - Appliquer la règle de la Commission Régionale d'Arbitrage :
C'est l'ensemble des tireurs engagés sur plusieurs catégories qui est pris en compte.
1^{er} arbitre à partir de 4 tireurs engagés/arme/jour.
2 arbitres de 7 à 12 tireurs, 3 arbitres de 13 à 18, etc.
 - N'imposer aucun quota :
Dans ce cas l'organisateur recherche et convoque un nombre suffisant d'arbitres/arme afin de couvrir les besoins. Il faut prévoir un nombre supérieur aux besoins pour palier aux problèmes de rotation et au temps du repas. Ex : 12 pistes pour 1 arme, prévoir 16 arbitres pour toute la durée de la compétition. Ce système implique de s'y prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois à l'avance mais permet de commencer la compétition plus sereinement. Dans ce cas l'organisateur devra rembourser les frais de déplacements.

Les arbitres doivent être indemnisés selon le tarif fédéral et l'organisateur fournit le repas de midi avec des boissons suffisantes pour la journée.

Pour l'évaluation des arbitres en formation, le club organisateur devra faire la demande d'un évaluateur auprès du président de la CRA, au moins un mois avant l'épreuve.

.../...

MEDICAL

L'organisateur devra respecter la règle fédérale. Il signalera tout problème important au médecin de ligue. Il incombe à l'organisateur de veiller à la présence du médecin.

ENTREE DANS LE CLASSEMENT REGIONAL

- Participer à un stage de gestion des compétitions, avant la 1^{ère} édition.
- Les clubs qui organisent pour la 1^{ère} fois un tournoi ou qui ont interrompu l'organisation du tournoi durant une ou plusieurs années devront organiser une édition sans entrer dans le classement régional. Ils devront toutefois respecter le présent cahier des charges pour pouvoir figurer au classement régional à partir de la 2^{ème} édition. Cette édition d'observation est établie pour évaluer les capacités d'organisation du club.

Exception : Un club qui a interrompu l'organisation de son tournoi pour prendre en charge une autre épreuve (Championnat d'Alsace, épreuve de zone, circuit national, championnat de France, ..) garde son ancienneté et n'a pas besoin d'organiser cette « édition d'observation ».

MAINTIEN DANS LE CLASSEMENT REGIONAL

- Chaque organisateur doit participer à un stage de gestion des compétitions au moins une fois tous les 2 ans.
- Tout tournoi ne respectant pas le cahier des charges ne sera plus inscrit au classement régional lors de la saison suivante.
- Un tournoi régional ne peut pas être organisé en même temps qu'une épreuve fédérale (circuit national, championnat de France) si celle-ci se déroule dans la ligue d'Alsace. Si un club maintient l'organisation de son tournoi en même temps qu'une épreuve fédérale, celui-ci ne rentrera pas dans le classement régional.

.../...

REINTEGRATION DANS LE CLASSEMENT REGIONAL

- Une édition d'observation devra avoir lieu avant de pouvoir réintégrer le classement régional.
- Participation à un stage de gestion des compétitions.

ROLE DE LA LIGUE

- Formation à la gestion des compétitions lors de stages
- Conseils pour les problèmes techniques, informatiques et d'arbitrage rencontrés par les clubs avant la compétition.
- Mise en ligne des compétitions sur le site de la FFE.
- Prêt du matériel de ligue
- Attribution d'une Coupe
- Attribution du label « classement régional »
- Mise à jour du classement régional et publication de celui-ci sur le site de la ligue.

=====